



Mercredi 8 avril 2026

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les dossiers suivants.

<b>Arrêtés</b> .....	2
Agrément au titre du dispositif DSA pour le tournage de Below Deck Down Under – Tahiti .....	2
Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de mars 2026 .....	2
Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de mars 2026 .....	3
Subvention en faveur de l'Union Polynésienne pour la Jeunesse – Te Tama Ti'a Hou (UPJ) .....	4
<b>Communications</b> .....	4
Nouvelle étape dans la modernisation et la dématérialisation de l'action publique .....	4
Organisation du 25 <sup>ème</sup> salon du Tifaifai .....	4



# Arrêtés

## *Agrément au titre du dispositif DSA pour le tournage de Below Deck Down Under – Tahiti*

Le Président de la Polynésie française a présenté un agrément au titre du dispositif de dynamisation du secteur de l'audiovisuel (DSA) pour le tournage d'une nouvelle saison de la série internationale Below Deck Down Under sur le territoire. Cette décision s'inscrit dans la stratégie du Pays visant à structurer la filière audiovisuelle locale, à renforcer l'attractivité du territoire et à accueillir des productions d'envergure génératrices d'activité économique.

Le projet, diffusé à l'international, est une émission de télé-réalité appartenant à la franchise Below Deck, centrée sur l'univers du yachting de luxe. Il repose sur le suivi d'un équipage confronté aux exigences d'une clientèle haut de gamme, mêlant organisation de croisières, gestion des imprévus, tensions professionnelles et dynamiques relationnelles à bord. La saison tournée en Polynésie française mettra en scène les paysages et environnements maritimes du territoire comme décor principal, dans un format à large diffusion internationale.

Le budget global de la production est estimé à environ 1,3 milliard de francs CFP, dont près de 180 millions de francs CFP de dépenses réalisées localement. Ces dépenses concernent notamment les prestations techniques, les services logistiques, le transport, l'hébergement et le recours à des professionnels du territoire. Le projet, porté localement par la société Pacific TV Productions Tahiti en qualité de producteur exécutif, mobilisera ainsi des entreprises et des compétences locales dans plusieurs secteurs liés à la production audiovisuelle.

Institué par la loi du pays du 11 juillet 2025, le dispositif DSA encadre et accompagne les projets audiovisuels réalisés en Polynésie française. Il permet, sous conditions, de bénéficier d'une exonération de taxe sur la valeur ajoutée sur les dépenses locales liées au tournage. Il ouvre également la possibilité de solliciter, après réalisation du projet, une subvention de soutien aux Projets Audiovisuels ou Cinématographiques d'Envergure (SPACE), calculée à hauteur de 15 % des dépenses locales éligibles, après vérification et validation des dépenses engagées.

À travers cet agrément, le Gouvernement poursuit son objectif de positionner la Polynésie française comme une destination de tournage dans la région Pacifique, tout en veillant à l'encadrement des projets et à la progression des retombées locales. Le développement de la filière audiovisuelle repose notamment sur la capacité à accueillir des productions extérieures, permettant de générer une activité économique immédiate tout en renforçant progressivement les compétences et l'écosystème local.

## *Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de mars 2026*

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation (IPC) familiale du mois de mars 2026.



L'indice général des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 112,46. Cette progression s'explique principalement par la hausse des prix des loyers réels d'habitation (+ 0,7 %) et celle des tabacs (+ 3,6 %). Entre mars 2025 et mars 2026, l'indice général est en léger recul de 0,1 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 0,9 %.

L'indice ouvrier reste stable en mars 2026 par rapport au mois précédent et baisse de 0,2 % par rapport à mars 2025.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,06 ce mois-ci. Entre mars 2025 et mars 2026, l'ILP diminue de 0,4 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,97. Entre mars 2025 et mars 2026, l'ILC baisse de 0,2 %. (Source ISPF).

Les tarifs des produits alimentaires augmentent aussi dans une moindre mesure (+ 0,1 %), tirés vers le haut par les prix des produits de la mer (+ 0,9 %), des fruits (+ 3,2 %) et des sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries (+ 1,7 %).

A l'inverse, le recul des prix des services de transport (- 1,3 %) vient atténuer l'inflation avec notamment la baisse du transport aérien de voyageurs (- 1,7 %). Les prix des articles d'habillement (- 0,6 %) et des articles chaussants (- 2,1 %) contribuent aussi à modérer la hausse générale des prix. La baisse des prix des légumes (- 1,3 %) et des viandes (- 0,2 %) limite l'augmentation des prix des produits alimentaires.

**Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France**

Variation de l'indice des prix à la consommation	Janvier 2026		Février 2026		Mars 2026	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France (indice provisoire)	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	0,3	<b>0,4</b>	0,1	<b>-0,1</b>	1,7	<b>-0,1</b>

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> Indice des prix à la consommation - Note mensuelle, mars 2026.

*Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de mars 2026*

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un arrêté constatant les index des travaux du bâtiment et des travaux publics (BTP) pour le mois de mars 2026.

L'index du Bâtiment et des Travaux Publics est stable sur un mois et s'établit à 134,81. Ce résultat s'explique par la baisse des prix des matériaux de construction (- 0,1 %) qui compense la hausse des services (+ 0,1 %). Sur douze mois, l'index général du BTP augmente de 0,3 %.



Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre est stable et celui du Second Œuvre recule de 0,1 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,5 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil et celui des Travaux Spécialisés restent stables. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 0,1 %. (Source ISPF).

### *Subvention en faveur de l'Union Polynésienne pour la Jeunesse – Te Tama Ti'a Hou (UPJ)*

Le ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la Délinquance, a proposé l'octroi d'une subvention complémentaire en fonctionnement en faveur de l'Union Polynésienne pour la Jeunesse – Te Tama Ti'a Hou (UPJ), d'un montant de 17 000 000 F CFP dans le cadre de ses activités générales au titre de l'année 2026.

## **Communications**

### *Nouvelle étape dans la modernisation et la dématérialisation de l'action publique*

Le Président de la Polynésie française a présenté une communication sur le lancement de la première phase de déploiement de la signature électronique pour les actes officiels du Pays.

À la différence du parapheur papier traditionnel, qui implique des contraintes logistiques importantes, ce dispositif offre une gestion simplifiée et des échanges plus rapides et sécurisés au sein de l'administration.

Ce nouvel outil permet la dématérialisation complète des actes administratifs, depuis leur préparation jusqu'à leur validation, leur signature et leur enregistrement. Il en résulte une traçabilité renforcée ainsi qu'une efficacité accrue des services, au bénéfice de la population.

### *Organisation du 25<sup>ème</sup> salon du Tifaifai*

L'Assemblée de la Polynésie française accueillera du 20 au 25 avril 2026 la 25e édition du Salon du Tifaifai, organisée par l'association Te Api Nui o te Tifaifai présidée par Béatrice LEGAYIC.

Cette nouvelle édition mettra en avant l'expertise et les réalisations de trente (30) artisans spécialisés dans l'art du tifaifai et de la bijouterie d'art. En effet depuis 2023, plusieurs artisans spécialisés en bijouterie traditionnelle exposent au salon, créant ainsi un échange de regards et une rencontre harmonieuse entre ces mondes liés à l'artisanat d'art. Par ailleurs, deux (2) artisans de Fakarava et Ua Pou seront également présents avec leurs créations.



L'événement abordera deux thèmes : « le bouquet de la mariée » et « la fleur de muguet », offrant aux exposants l'opportunité de participer à deux concours distincts. Le premier consistera en la réalisation d'une broderie sur le thème du bouquet de la mariée, sur un canva de 50 centimètres sur 50 centimètres. Le second concours portera sur la réalisation d'un chemin de table, sur le thème de la fleur de muguet, d'une dimension de 1,80 mètres sur 50 centimètres. Pour chacun des concours, les participants auront quatre (4) jours pour terminer leur pièce. La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 25 avril 2026.

Cette 25<sup>ème</sup> édition ouvrira ses portes du 20 au 25 avril, de 8h à 17h tous les jours. L'inauguration officielle aura lieu le lundi 20 avril à 10h dans le Hall René Leboucher de l'Assemblée de la Polynésie française.

Service de la communication  
**PR/COM**

